PREAVIS No 113-2011

Acquisition d'un nouvel éclairage de fêtes

Renens, le 9 mai 2011/AP/cs

AU CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

Le présent préavis a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal l'acquisition et l'installation d'un nouvel éclairage de fêtes, principalement au centre-ville, afin de contribuer à l'animation visuelle et à la décoration de la nouvelle Place du Marché, des rues adjacentes, en particulier pendant les fêtes de fin d'année, mais également en toute saison. En effet, une partie du matériel pourra servir à l'illumination festive lors d'un événement spécifique et exceptionnel tel un marché nocturne. Le nouveau concept proposé prévoit aussi des décorations événementielles dans certains lieux ou quartiers stratégiques.

Table des matières

		Introduction
2		Historique
		Démarche
4		Offres et cahiers des charges des fournisseurs 4
		Financement 5
6		Incidences financières 5
	6.	1 Investissements 5
	6.2	Plan des investissements 5
	6.3	3 Coût du capital 6
	6.4	4 Compte de fonctionnement 6
7		Conclusions
8		Annexes

2. Historique

En août 1986, le Conseil communal de Renens autorisait la Municipalité à entreprendre des travaux de modification de l'éclairage de fêtes du centre de Renens, alors que seules quelques guirlandes lumineuses étaient posées ici et là auparavant. Le groupement des commerçants de l'époque avait participé à l'achat. Cette participation avait été difficile à obtenir.

Dès 2007, ces décorations sont devenues vétustes et hors d'usage et il avait alors été décidé de louer les éclairages de fêtes auprès de la Romande Energie S.A.

En 2010, il a été décidé d'abandonner la location et d'étudier un nouveau concept avec l'achat du matériel. Un montant de Fr. 400'000.-- a alors été mis au plan des investissements pour 2011.

En prévision du réaménagement de la Place du Marché et des rues adjacentes, l'acquisition d'un nouvel éclairage de fêtes avait été différée jusqu'à aujourd'hui.

Pendant l'hiver 2010-2011, une nouvelle décoration a été mise en place sur la Place du Marché et les immeubles aux alentours, ceci de manière à mettre en valeur cette nouvelle place et son environnement direct.

3. Démarche

Groupe de travail

Afin de cerner au mieux les besoins et le concept d'une nouvelle décoration lumineuse de fête, un groupe de travail s'est formé. Il était composé des représentants des Services de l'Administration générale, Culture-Jeunesse-Sport, Urbanisme-Constructions-Infrastructures, Finances-Cultes, PolOuest et Environnement-Maintenance. L'objectif assigné à ce groupe de travail était de définir un type de décoration tenant compte de l'environnement bâti et des espaces à disposition.

Choix d'acheter

En 2007 la location représentait un montant annuel de Fr. 90'000.--. Ce montant comprenait la location des décors, la pose et le démontage des installations, l'entretien de celles-ci et la consommation électrique.

Une fois l'offre obtenue pour la nouvelle décoration, si le montant total est proche de Fr. 400'000.--, avec un amortissement sur 10 ans, la charge annuelle totale est estimée comme suit :

- Location d'une élévatrice (10 jours à Fr. 350.--)
- Pose (100 heures à Fr. 67.--)
- Consommation d'énergie
- Frais d'entretien

Fr. 3'500.-Fr. 6'700.-Fr. 5'000.--

Sous-total Fr. 17'200.--

Coût du capital (intérêts et amortissements) Fr. 48'000.--

Total: <u>Fr. 65'200.--</u>

Cela représente une économie de Fr. 24'800.-- par rapport à une location.

En fonction de ce qui précède, le choix s'est naturellement porté sur la solution de l'achat, pour des raisons d'une part financières et d'autre part, sur le fait que le choix de décors est très limité pour une location.

Quant à une éventuelle participation financière des commerçants, il faut préciser qu'ils ne sont plus regroupés, certains font partie de la SICOL et d'autres de Renens-Animation.

Ces dernières années, il a été fait appel à eux pour des participations en nature ou pour des financements d'animation.

Plutôt que de repartir avec eux dans une recherche de fonds pour les éclairages, démarche qui avait été fastidieuse à l'époque, la Municipalité va intensifier ses relations avec les commerçants en ayant comme objectif d'améliorer le partenariat, visant en cela une collaboration plus efficace sur certains évènements, avec des participations financières renforcées.

Concept

La décoration mise en place pour les fêtes de fin d'année 2010 a servi de base à la réflexion relative au style de décoration. Les décorateurs des deux centres commerciaux et le chef du service "Environnement-Maintenance" s'étaient réunis pour proposer un concept général afin de donner une certaine unité d'ensemble et de mettre en évidence les bâtiments entourant la place. Dès lors, il avait été proposé d'acquérir une décoration en rideau de lumière LED blanc chaud pour les façades des deux centres commerciaux et d'implanter un sapin de Noël au centre de la nouvelle Place du Marché, largement décoré et ceci dans les mêmes tonalités que les décorations sur les bâtiments. Il a été décidé de ne pas utiliser les différentes imageries traditionnelles de Noël. Les décorations des deux centres commerciaux ont été financées par ceux-ci.

Le but premier est de décorer les rues du centre-ville et la Place du Marché. Il n'a pas été pris en compte dans la présente étude les quatre décorations situées aux arrêts de bus de l'avenue du 14-Avril qui ont été laissées momentanément de côté en vue des futurs aménagements et de la mise à double sens de cet axe. La Place de la Gare a été également écartée du projet en prévision de sa future réhabilitation; seul un grand sapin y sera mis en place.

Les décorations suspendues dans les rues Neuve, de la Savonnerie, de la Mèbre et du Midi seront composées de rideaux lumineux en traversée de rue, d'une hauteur de 120 cm, en LED blancs chauds, tels que ceux qui ont ornés les pourtours du centre Métropole l'hiver passé. Suivant les cas, elles pourront être aussi utilisées pour éclairer une rue lors d'une manifestation particulière.

Ce nouveau concept prend aussi en compte, en plus des rues du centre-ville, les jardins de l'Hôtel-de-Ville, la Place du Village, les sapins de la Salle de spectacles, de l'Eglise catholique, ainsi que les portes d'entrée de la Ville sur ses différentes artères principales.

Les décorations de ces différents lieux se feront dans l'esprit du centre-ville, donnant ainsi une unité à l'ensemble de la décoration lumineuse sur le territoire communal, mais devront se distinguer des décors des localités voisines.

4. Offres et cahiers des charges des fournisseurs

Afin de pouvoir fournir un cahier des charges aux différents fournisseurs de décorations lumineuses, un inventaire des lieux à décorer a été établi. Celui-ci se compose des endroits suivants :

- Rue de Crissier
- Rue de la Mèbre
- Rue Neuve
- Rue du Midi
- Rue de Lausanne
- Rue de l'Avenir, sud
- Avenue de la Poste, sud
- Rue de la Savonnerie.

A cela s'ajoute les lieux mentionnés dans le paragraphe précédent. Pour les portes d'entrée de la Ville, les trois sapins ainsi que les arbres de la Place du Village et les jardins de l'Hôtel-de-Ville des critères n'ont pas été imposés aux différents fournisseurs, mais les décorations doivent néanmoins respecter une certaine unité.

Trois fournisseurs de décors lumineux ont été contactés et toutes les données techniques leur ont été fournies. Le cahier des charges consiste à installer des décors sobres en LED blancs chauds dans toutes les rues choisies.

LED (Light-Emitting-Diode) signifie en français diode électroluminescente. Il s'agit d'un composant électronique capable d'émettre de la lumière lorsqu'il est parcouru par un courant électrique. Cette technologie présente les avantages suivants :

- La consommation d'électricité est fortement réduite. En effet, elle est de quatre à six fois inférieure à une ampoule à incandescence.
- La durée de vie est beaucoup plus longue qu'une lampe à incandescence, soit 50'000 à 100'000 heures.
- La fiabilité et une grande résistance aux chocs, vibrations et écrasements.
- Pratiquement aucune sensibilité aux allumages répétés et aux basses températures.

De plus, cette technologie est en harmonie avec le nouvel éclairage de rues du centre-ville qui est également équipé en luminaire LED.

5. Financement

Les délais pour l'étude de faisabilité et les choix définitifs sont extrêmement longs et la commande des nouveaux décors doit être effectuée obligatoirement au plus tard au mois de juillet afin d'avoir des décorations lumineuses dans nos rues au mois de décembre.

A ce jour, le groupe de travail n'a pas encore choisi les nouveaux décors. Cependant, le choix définitif et les offres des différents prestataires pourront être présentés à la Commission du préavis.

Le montant de Fr. 400'000.-- prévu au plan des investissements 2011, doit servir de crédit cadre pour l'ensemble de la décoration lumineuse de la Ville telle que décrite dans le présent préavis. Ce montant comprend l'acquisition des nouveaux décors, l'adaptation des nouvelles fixations et fixations spéciales ainsi que les divers et imprévus.

Une fois les offres reçues, il sera possible de déterminer si ce crédit couvre effectivement l'acquisition de l'ensemble de la décoration de la Ville ou s'il sera nécessaire de demander un crédit complémentaire par voie de préavis.

Concernant les décorations complémentaires pour le 14-Avril et les environs de la Gare, la Municipalité réexaminera la situation une fois les travaux engagés ou achevés.

Comparaison n'est pas raison mais, à titre d'information, la Commune de Prilly a investi l'an dernier Fr. 275'000.-- pour leur décoration du centre, comprenant moins d'endroits que ceux prévus à Renens.

6. Incidences financières

6.1 Investissements

Comme décrit au chapitre 5 du présent préavis, le montant demandé au titre de crédit cadre pour l'ensemble de la décoration lumineuse telle que décrite dans le présent préavis est de Fr. 400'000.--.

6.2 Plan des investissements

La dépense figure au plan des investissements 2010-2014 (2015-2019), adopté par la Municipalité le 18 juin 2010 - compte No 3940.5060.331 - Eclairage de fêtes pour un montant de Fr. 400'000.-- en 2011.

6.3 Coût du capital

Le coût du capital se monte au total à Fr. 48'000.-- et se compose des amortissements pour Fr. 40'000.-- (Fr. 400'000.-- divisé par 10 ans) et des intérêts pour Fr. 8'000.-- (Fr. 400'000.-- divisés par 2 et multipliés par un taux de 4 %).

6.4 Compte de fonctionnement

L'incidence sur le compte de fonctionnement, hors coût du capital, est estimée comme suit :

Location de la nacelle
 Consommation d'énergie
 Fais d'entretien
 Total
 Fr. 3'500.- Fr. 5'000.- Fr. 2'000.- Fr. 10'500.--

La mise en place et le démontage des décors seront assurés par le Service Environnement - Maintenance et n'entraîneront pas d'augmentation de charges liées au personnel.

7. Conclusions

L'acquisition et l'installation d'un nouvel éclairage de fêtes au centre-ville et à d'autres endroits stratégiques sont en adéquation avec l'amélioration de l'image de la Ville de Renens. Le principe de décorer les rues, en particulier durant les fêtes de fin d'année, contribue à donner une ambiance festive. Les décorations doivent participer à animer le centre-ville et à le rendre attractif, tout comme l'ensemble de la Ville.

Avec ces nombreuses distinctions, le nouveau centre-ville avec sa nouvelle Place du Marché, son parking couvert, ses rues tranquillisées et rendues aux piétons, mérite un écrin lumineux digne de ces lieux.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis No 113-2011 de la Municipalité du 9 mai 2011,

Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

AUTORISE la Municipalité à acquérir un nouvel éclairage de fêtes.

ALLOUE à la Municipalité un crédit cadre de Fr. 400'000.-- TTC pour financer un nouvel éclairage de fêtes.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire et, si nécessaire, couverte ultérieurement par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter, données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte No 3940.5060.331 "Eclairage de fêtes".

ACCEPTE les charges au budget 2011 inhérentes au présent préavis.

PREND ACTE que soient portées aux budgets 2012 et suivants, les charges inhérentes au présent préavis.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 6 mai 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.) Jean-Daniel LEYVRAZ

8. Annexes

- Photos

Membre de la Municipalité concerné : M. Michel Perreten